



PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Commerce, artisanat et services de centre-bourg : la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher et l'Observatoire de l'économie et des territoires se mobilisent pour créer un outil d'observation.**

Le programme *Petites villes de demain*, porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, accompagne la revitalisation des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité. Le préfet, en tant que délégué territorial de l'ANCT, pilote le déploiement de ce dispositif qui vise à accompagner les communes et EPCI concernés en leur apportant un soutien à l'ingénierie et en leur facilitant l'accès aux aides financières de l'État et de ses opérateurs. Les communes doivent travailler à l'élaboration d'un programme d'action sur les sujets habitat, commerce, mobilité, services, économie, etc, en s'appuyant sur des éléments de diagnostic. 17 communes ont été retenues en Loir-et-Cher : Mondoubleau, Morée et Fréteval, Montoire-sur-le-Loir, Vendôme, Beauce-la-Romaine, Oucques-la-Nouvelle et Marchenoir, Mer, Bracieux, Veuzain sur Loire, Montrichard, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher, Salbris, Lamotte Beuvron et Neung-sur-Beuvron.

Ces communes sont en train de mettre en place des comités de projet en lien avec les sous-préfets d'arrondissement et les services de l'Etat. Plusieurs partenaires sont associés aux réflexions, notamment les conseils régional et départemental. Les communes et EPCI recrutent également des chefs de projet mutualisés, avec le soutien financier de l'État et de la Banque des Territoires, qui travailleront sur l'élaboration des diagnostics et stratégies d'actions.

Le commerce de centre-bourg et ses dynamiques constituent un axe fort pour ces programmes d'actions, tant la présence de commerces est importante dans ces territoires, afin d'y conserver leur rôle de centralité, leur dynamisme économique, une pluralité de services à la population, parfois peu mobile, et du lien social.

La définition d'une stratégie pour le maintien voire la reconquête commerciale doit reposer sur des éléments précis d'analyse, tenant compte des opportunités immobilières et de la réalité des bassins de chalandise, et des besoins.

Pour apporter tous les éléments utiles à la définition de ces stratégies, l'Observatoire de l'Economie et des Territoires, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Direction Départementale des Territoires, ont décidé de **travailler conjointement** pour développer un **outil d'observation permanente du commerce, de l'artisanat et des services de centre-bourg**.

**La signature d'une convention tripartite, le 16 septembre 2021, formalise les objectifs et modalités de mise en œuvre de ce système d'observation pérenne, ainsi que les contributions respectives de chaque partenaire.**

**Cet outil accompagnera les décideurs locaux dans la définition de leurs politiques en leur donnant accès à des éléments percutants et fiables pour faciliter leur prise de décision.**

Contact presse

Christine POTTIER : 06.80.59.58.25 / christine.pottier@loir-et-cher.cci.fr